

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Tombé

**AMENDEMENT**

N° I-CF478

présenté par

M. Le Fur, Mme Corneloup, M. Viry, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Bony,  
M. Di Filippo, M. Brigand, M. Kamardine, M. Cordier, M. Cinieri, M. Hetzel, M. Pauget,  
M. Bourgeaux, M. Boucard et M. Thiériot

-----

**ARTICLE 6**

Supprimer les alinéas 2 à 5.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ces alinéas visent à concentrer le Prêt à Taux Zéro sur l'habitat collectif.

Beaucoup de français, y compris des jeunes ménages, aspirent à devenir propriétaires d'une maison individuelle avec un jardin. Or, pour le neuf, le Gouvernement propose de réserver le prêt à taux zéro aux primo-accédants optant pour un logement situé dans un bâtiment d'habitation collectif. Une jeune famille qui souhaiterait construire une maison individuelle ne pourrait donc plus bénéficier du PTZ. Nos jeunes doivent pouvoir choisir librement l'environnement dans lequel ils souhaitent vivre. En conséquence, le présent amendement propose qu'ils puissent toujours bénéficier du PTZ lorsqu'ils font le choix de construire une maison individuelle.